

ANNEXE TECHNIQUE

AFRIQUE CENTRALE

INFORMATION FINANCIERE, ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2017/01000 et les conditions générales de l'accord avec la Commission européenne prévalent sur les dispositions de ce document.

Les activités proposées ci-dessous sont soumises aux modalités et conditions qui peuvent être incluses dans le plan de mise en œuvre humanitaire (HIP).

1. CONTACTS

Unité opérationnelle en charge ECHO¹.C.2

Personnes de contact au siège :

Anne-Françoise Moffroid	Chef de Secteur	anne-francoise.moffroid@ec.europa.eu
Marjorie Hautot	Desk Géographique (RCA)	marjorie.hautot@ec.europa.eu
Antoine Gryn	Desk Géographique (RCA)	antoine.gryn@ec.europa.eu
Olga Martinez Julve	Desk Géographique (Cameroun)	olga.martinez@ec.europa.eu
Dorota Kaczuba	Desk Géographique (Tchad)	dorota.kaczuba@ec.europa.eu
Ivelina Natan	Desk Géographique (Tchad)	ivelina.natan@ec.europa.eu

¹ Direction Générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO)

Personnes de contact sur le terrain :

RCA

Patrick Wieland	Chef de bureau	patrick.wieland@echofield.eu
Serge Soubeiga	Assistant technique	serge.soubeiga@echofield.eu

TCHAD

Olivier Brouant	Chef de Bureau	olivier.brouant@echofield.eu
Virginia Arnecci	Assistante technique	virginia.arnecchi@echofield.eu
Hossein Madad	Assistant technique	hossein.madad@echofield.eu

CAMEROUN

Yvan Hildebrand	Chef de Bureau Régional	yvan.hildebrand@echofield.eu
Delphine Buyse	Assistante technique	delphine.buyse@echofield.eu
Rose Etame	Programme Officer	rose.etame@echofield.eu

2. INFORMATION FINANCIERE

Montant indicatif alloué: 86 767 000 EUROS

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine ² :	54 967 000 EUROS
Objectif spécifique 2 - Désastres naturels:	31 800 000 EUROS
Total:	86 767 000 EUROS

² Eventuellement aggravées par des désastres naturels.

TCHAD

Montant indicatif: 52 300 000³ EUROS

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine ⁴ :	20 500 000 EUROS
Objectif spécifique 2 - Désastres naturels:	31 800 000 EUROS
Total:	52 300 000 EUROS

RCA

Montant indicatif: 15 500 000 EUROS

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine ⁴ :	15 500 000 EUROS
Total:	15 500 000 EUROS

CAMEROUN

Montant indicatif: ⁵ 18 967 000 EUROS

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine ⁴ :	18 967 000 EUROS
Total:	18 967 000 EUROS

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

3.1. Informations administratives

Premier cycle d'évaluation

- Montant indicatif: jusqu'à EUR 44 180 000
- Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 3.1 du HIP.
- Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017⁶. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.

³ Y inclus un montant indicatif d'EUR 11 300 000 provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement International (DFID). Le montant exact sera déterminé en fonction du taux d'échange.

⁴ Eventuellement aggravées par des désastres naturels.

⁵ Y inclus un montant indicatif d'EUR 3 767 000 provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement International (DFID). Le montant exact sera déterminé en fonction du taux d'échange.

- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 24 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires ECHO.
- f) Informations à fournir : formulaire unique⁷.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 11/01/2017⁸.

Deuxième cycle d'évaluation

- a) Montant indicatif: jusqu'à 24 000 000 EUROS
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: les interventions identifiées dans la section 0 du HIP relatives au Tchad. En particulier, les axes d'intervention suivants seront privilégiés:
 - Prise en charge de la malnutrition aigüe sévère (MAS): besoins non couverts avec un paquet minimum de prise en charge dans une optique de stratégie multi-annuelle.
 - Assistance alimentaire saisonnière pendant la période de soudure, de juin à septembre, en particulier (mais pas exclusivement) dans les provinces du centre et de l'est.
 - Mise à l'échelle de la stratégie d'autonomisation des réfugiés de la RCA et du Soudan, en lien avec les plans de développement locaux. Une attention particulière devra être apportée aux questions de protection.
 - Pré-positionnement – mécanisme de réponse d'urgence: mise en œuvre en lien avec le Plan National Unifié de Contingence.
 - Soutien au système de coordination humanitaire et appui logistique.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017⁹. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.
- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.

⁶ La date d'éligibilité de l'action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

⁷ Les formulaires uniques doivent être adressés à ECHO à l'aide du système APPEL.

⁸ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où les formulaires uniques reçus ne couvriraient pas certains besoins ou certaines priorités.

⁹ La date d'éligibilité de l'action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires ECHO présents au Tchad.
- f) Informations à fournir : formulaire unique¹⁰.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 31/03/2017¹¹.

Troisième cycle d'évaluation

Chad

- a) Montant indicatif: jusqu'à 2 000 000 EUROS
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour le Tchad : besoins non couverts pour les populations affectées par la crise du Lac Tchad, en particulier (mais pas exclusivement) dans les secteurs de l'éducation en situations d'urgence, la protection et les actions génératrices de revenus.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.
- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 24 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires d'ECHO présents au Tchad.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 18/04/2017.

Quatrième cycle d'évaluation

Cameroun

- a) Montant indicatif: jusqu'à 6 000 000 EUROS
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour le Cameroun:
 - actions visant à couvrir des besoins encore non-couverts en particulier (mais pas exclusivement) dans les secteurs de l'aide alimentaire, protection/VBG et éducation en situations d'urgence.

¹⁰ Les formulaires uniques doivent être adressés à ECHO à l'aide du système APPEL.

¹¹ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où les formulaires uniques reçus ne couvriraient pas certains besoins ou certaines priorités.

- actions visant à mettre en place un mécanisme de réponse d'urgence qui permette de réagir rapidement à de nouveaux déplacements, et qui réponde à des besoins en protection, eau et assainissement et articles non-alimentaires (liste non exhaustive).
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.
- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 24 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires d'ECHO présents au Cameroun.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 25/04/2017.

Cinquième cycle d'évaluation

Cameroun

- a) Montant indicatif: jusqu'à 2 587 000 EUROS
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour le Cameroun:
 - actions visant à couvrir des besoins encore non-couverts dans la réponse à la crise du Lac Tchad, en particulier (mais pas exclusivement) dans les secteurs de l'aide alimentaire, la santé, la protection et le support aux opérations.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.
- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques. Les actions devront finir avant le 28/2/2018.
- e) Les partenaires potentiels: tous les partenaires d'ECHO au Cameroun. Priorité sera donnée à des partenaires ayant la capacité d'augmenter la réponse rapidement.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Les fonds pourront financer de nouvelles actions ou faire l'objet d'un amendement des actions en cours
- h) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 15/5/2017.

Tchad

- a) Montant indicatif: jusqu'à 2 500 000 EUROS
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour le Tchad:
 - actions visant à couvrir des besoins encore non-couverts dans la réponse à la crise du Lac Tchad, en particulier (mais pas exclusivement) dans les secteurs de la protection et des moyens de subsistance (jusqu'à 500 000 EUROS).
 - actions visant à couvrir des besoins encore non-couverts dans la réponse à la crise nutritionnelle dans le centre du pays, en particulier l'approvisionnement et distribution des intrants nutritionnels (jusqu'à 2 000 000 EUROS).
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.
- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques. Les actions devront finir avant le 28/2/2018.
- e) Les partenaires potentiels: les partenaires d'ECHO au Tchad présents dans les régions couvertes et avec une capacité opérationnelle démontrée dans les secteurs susmentionnés.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Les fonds pourront financer de nouvelles actions ou faire l'objet d'un amendement des actions en cours.
- h) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 15/5/2017.

Sixième cycle d'évaluation

République Centrafricaine

- a) Montant indicatif: jusqu'à 3 500 000 EUROS
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour la RCA:
 - actions visant à couvrir des besoins encore non-couverts dans la réponse à la crise, en priorité pour les nouveaux déplacés, et en particulier (mais pas exclusivement) par des mécanismes de réaction rapide travaillant en bonne synergie les uns avec les autres, dans les secteurs de l'aide alimentaire, la santé, la protection, l'eau et l'assainissement, les articles non alimentaires.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.

- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels: tous les partenaires d'ECHO en RCA. Priorité sera donnée à des partenaires ayant la capacité d'augmenter la réponse rapidement.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Les fonds pourront financer de nouvelles actions ou faire l'objet d'un amendement des actions en cours
- h) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 07/07/2017.

Cameroun

- a) Montant indicatif: jusqu'à 2 000 000 EUROS
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour le Cameroun:
 - actions visant à couvrir des besoins encore non-couverts dans la réponse à la crise régionale RCA, en particulier (mais pas exclusivement) dans les secteurs de l'aide alimentaire, le soutien aux moyens de subsistance, l'eau et l'assainissement et la protection. Le soutien à l'autonomisation des réfugiés avec une claire perspective LRRD est également une priorité.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.
- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques..
- e) Les partenaires potentiels: tous les partenaires d'ECHO au Cameroun. Priorité sera donnée à des partenaires ayant la capacité d'augmenter la réponse rapidement.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Les fonds pourront financer de nouvelles actions ou faire l'objet d'un amendement des actions en cours
- h) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 07/07//2017.

Réponse régionale

- a) Montant indicatif: non défini
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour la RCA:

- actions visant à mettre sur pied un mécanisme de réponse rapide régional entre les pays affectés par la crise régionale RCA couvrant au moins deux des pays suivants: Cameroun et Tchad, et deux des secteurs suivants: aide alimentaire, santé, protection, eau et assainissement, articles non alimentaires.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2017. Les actions commenceront à partir du 01/01/2017.
- d) La durée initiale prévue pour l'action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels: tous les partenaires d'ECHO en RCA, au Cameroun et au Tchad déjà actifs sur la réponse à la crise RCA. Priorité sera donnée à des partenaires ayant la capacité d'augmenter la réponse rapidement.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Les fonds pourront financer de nouvelles actions ou faire l'objet d'un amendement des actions en cours
- h) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 07/07/2017.

3.2. Exigences opérationnelles

3.2.1. Critères d'évaluation

L'évaluation des propositions se penchera sur :

- La conformité avec la stratégie proposée (HIP) et les exigences opérationnelles décrites dans ce chapitre;
- Les principes couramment utilisés tels que : la qualité de l'évaluation des besoins et du cadre logique, la pertinence de l'intervention et de la couverture de la réponse, la faisabilité, la capacité de mise en œuvre et de connaissance du pays / région par le demandeur, la coordination avec les autres acteurs;
- Dans le cas d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain, où ECHO est invitée à financer la poursuite de cette action, une visite de l'action en cours peut être effectuée afin de déterminer la faisabilité et la qualité de l'action proposée;
- D'autres éléments peuvent être pris en considération dans l'évaluation, en fonction du contexte, de la pertinence et de la faisabilité, par exemple: coordination, sécurité, monitoring et gestion du contrôle, modalités d'accès, leçons apprises, stratégie de sortie, avantage comparatif, valeur ajoutée, soutenabilité.

3.2.2. *Recommandations opérationnelles*

La présente section expose les recommandations opérationnelles générales et spécifiques qui doivent être prises en compte par les partenaires d'ECHO dans la conception des opérations humanitaires soutenues par ECHO. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur ces recommandations dans les liens indiqués plus bas. Les partenaires sont invités à tenir compte des orientations fournies dans ces documents lors de la préparation de leurs propositions.

Ces recommandations sont le résultat d'échanges réguliers avec les partenaires et intègrent notamment le contenu des discussions qui ont eu lieu dans le cadre des réunions à N'Djamena (3 Aout 2016), Yaoundé (5 Aout 2016) et Bangui (2 Septembre 2016).

3.2.2.1. *Lignes directrices générales*

Le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire et l'application stricte d'un principe de «**ne pas nuire**» restent primordiaux.

Ne pas nuire: Les partenaires doivent veiller à ce que le cadre d'analyse tienne compte des menaces, en plus des vulnérabilités et des capacités des populations touchées. L'analyse doit porter à la fois sur les menaces extérieures pesant sur la population cible ainsi que sur les stratégies d'adaptation adoptées afin de contrer les vulnérabilités. Le modèle de l'équation de risque constitue un instrument utile pour mener cette analyse. Le modèle prévoit que les *risques égalent les menaces multipliées par les vulnérabilités divisées par les capacités*, et le moyen de réduire les risques consiste à réduire les menaces et vulnérabilités et de renforcer les capacités. En fonction du type de menace dans laquelle se trouve la population en question, la réduction peut s'avérer de possible/simple à impossible/dangereux. Dans le dernier cas, on se résoudra à mettre l'accent sur les vulnérabilités et les capacités, mais le fait que l'analyse a reconnu la menace contribuera à garantir que la réponse apportée par la suite ne résulte pas en une augmentation de l'exposition de la population aux risques.

La sûreté et la sécurité dans la fourniture de l'aide: la capacité d'apporter de l'aide dans tous les domaines doit être préservée. ECHO demande à ses partenaires d'inclure dans la proposition de projet des détails sur la manière dont la sûreté et la sécurité du personnel (y compris le personnel des partenaires de mise en œuvre) et des actifs est envisagée, ainsi que d'une analyse des menaces et des plans permettant d'atténuer et de limiter l'exposition aux risques. ECHO et ses partenaires peuvent demander la suspension des actions en cours en raison des graves menaces pesant sur la sécurité du personnel.

Responsabilité: Les partenaires demeurent responsables de leurs opérations, en particulier:

- L'identification des bénéficiaires et de leurs besoins, à l'aide, par exemple, des enquêtes de base, des enquêtes CAP, des sondages par contrôle de la qualité (Lot Quality Assurance Sampling – LQAS) ou de profilage de bénéficiaires;
- La gestion et le suivi des opérations et le fait d'avoir des systèmes adéquats en place pour faciliter cela;
- Les rapports sur les activités menées et les résultats obtenus, et les capacités y afférentes de collecte et d'analyse de l'information;

- L'identification et l'analyse des risques et des contraintes logistiques et d'accès, et les mesures prises pour y remédier.

L'analyse de la réponse pour le support des modalités de sélection pour tous les transferts de ressources est obligatoire. ECHO soutiendra la modalité d'assistance la plus efficace et efficiente, qu'il s'agisse d'espèces, de coupons ou d'aide en nature. Toutefois, conformément aux engagements pris à l'occasion du Sommet Mondial Humanitaire, ECHO s'efforcera d'augmenter ces interventions dans un souci de rentabilité et d'efficacité, les questions «*et pourquoi pas des espèces*» et «*si ce n'est pas maintenant, alors quand*» devraient être posées avant que les modalités soient sélectionnées. Les partenaires doivent fournir des informations suffisantes sur les motifs concernant la raison pour laquelle une modalité sera proposée et une autre est exclue. Le choix de la modalité de transfert doit démontrer que l'analyse de la réponse a pris en compte la situation du marché dans la zone touchée. De multiples facteurs contextuels doivent être pris en considération, y compris des critères de faisabilité technique, de sécurité des bénéficiaires, du personnel des agences et des communautés, des préférences des bénéficiaires, des besoins et des risques des groupes vulnérables spécifiques (comme les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées, les enfants chefs de famille, etc.), la prise en compte de la protection (la sécurité et l'égalité dans l'accès), les questions de sexe (différents besoins et vulnérabilités des femmes, des hommes, des garçons et des filles), ainsi que le rapport coût-efficacité. Par conséquent, quel que soit le type de modalité de transfert proposé, le partenaire doit fournir les informations minimales telles que suggérées dans le 'Document de Politique Thématique n° 3: [L'accroissement de l'efficacité et de l'efficacit  dans tous les secteurs](#)' et d montrer que la modalit  propos e sera la plus efficiente et la plus efficace pour atteindre les objectifs de l'action propos e. Les partenaires sont encourag s   envisager des transferts en esp ces   usages multiples (MPCT) lorsque les  valuations et les analyses des r ponses d montrent que les besoins de base multiples peuvent  tre couverts au moyen de transferts en esp ces. Dans ces approches, la valeur de transfert devrait normalement  tre fond e sur un panier de d penses minimales (MEB), tout en tenant compte de la contribution apport e par les m nages et des ressources disponibles.

Pour les transferts en nature, l'achat local est encourag  lorsque c'est possible.

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/cash-and-vouchers>

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/concept_paper_common_top_line_principles_en.pdf

Renforcer la coordination: Les partenaires doivent fournir des informations sp cifiques sur leur engagement actif dans la coordination cluster/secteur et inter-cluster/secteur: la participation aux m canismes de coordination   diff rents niveaux, non seulement en termes de r unions, mais aussi par des  valuations communes sur le terrain et l'engagement dans les activit s des «groupes techniques» et une planification commune. Les partenaires doivent s'engager activement avec les pouvoirs locaux comp tents et, lorsque cela est faisable et appropri , imposer la coordination dans les protocoles d'accord. Le cas  ch ant, les partenaires devront s'efforcer de proc der   des  changes de vues sur les questions d'int r t commun avec des acteurs pr sents sur le terrain (par exemple, les missions de l'UE, des Nations unies, de l'Union africaine, etc.). Dans certaines circonstances, la coordination avec les acteurs militaires et une d escalade des conflits pourraient  tre n cessaires. Cela devrait se faire de mani re   ne pas mettre en danger les acteurs humanitaires ou l'espace humanitaire, et sans pr judice du mandat et des responsabilit s de l'acteur concern .

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/civil-military-relations>

Réduction des risques de catastrophe: Dans le cadre de l'engagement d'ECHO à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les opérations humanitaires, l'évaluation des besoins présentée dans le formulaire unique devrait tenir compte, le cas échéant, de l'exposition aux risques naturels et de la vulnérabilité de la population cible et leurs moyens de subsistance et leurs biens. Cette analyse devrait aussi évaluer l'impact probable de l'intervention humanitaire sur les risques immédiats et futurs ainsi que l'engagement des acteurs institutionnels du partenaire et à la capacité opérationnelle en matière de gestion du risque (compétences techniques dans les différents secteurs d'intervention). L'approche de réduction des risques de catastrophe et des mesures connexes sont pertinentes dans tous les domaines de l'action humanitaire (WASH, nutrition, aide alimentaire et moyens de subsistance, soins de santé, protection, etc.), et devraient être systématiquement prises en considération dans des contextes exposés aux catastrophes. Une programmation tenant compte des risques dans tous les secteurs doit protéger les opérations et les bénéficiaires contre les dangers, et comporter un dispositif d'urgence pour des activités renforcées ou supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Des informations émanant des mécanismes d'alerte précoce devraient être intégrées dans la prise de décision et la conception du programme, même lorsque l'opération humanitaire n'est pas la conséquence d'un danger spécifique.

Tous les bénéficiaires et activités d'ECHO doivent être assurés d'une protection adéquate contre les risques et les chocs — selon leur probabilité d'occurrence, leur intensité et leur impact possible. ECHO utilise deux méthodes complémentaires pour la RRC (réduction des risques de catastrophe): 1) L'intégration de la RRC est utilisée là où les interventions humanitaires d'ECHO sont informées des risques 2) La RRC ciblée fait référence à des actions de réductions de la RRC spécifiques - qui ne peuvent pas être «incorporée» dans les projets de réponse d'ECHO (voir ci-dessus), mais qui vont renforcer un système pour éviter à l'avenir des besoins humanitaires par la réduction des risques pour les populations vulnérables.

Pour cibler les interventions RRC, les informations dans le formulaire unique doit montrer clairement que:

- tous les risques ont été clairement identifiés, y compris leurs interactions possibles;
- l'intervention renforce et encourage le rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique, du niveau national au niveau local;
- les mesures programmées sont efficaces dans le renforcement des capacités des communautés et autorités locales à planifier et mettre en œuvre des actions de réduction des risques de catastrophe au niveau local de manière durable, et peuvent être reproduites dans d'autres contextes similaires;
- l'intervention contribue à améliorer les mécanismes permettant de coordonner les programmes de réduction des risques de catastrophe et les parties prenantes du niveau national à l'échelon local.
- Démontrer que le recours vise notamment les bonnes pratiques existantes dans ce domaine;

- le partenaire dispose d'un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de garantir que les preuves de l'incidence de l'action et de bonnes pratiques sont collectées et diffusées efficacement.

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/prevention_preparedness/DRR_thematic_policy_doc.pdf

L'éducation dans les situations d'urgence: ECHO soutiendra des activités permettant aux enfants un accès sûr à une éducation de qualité dans des conflits en cours, des urgences complexes et au début des phases de relances¹². Elle peut, en outre, soutenir des activités éducatives à plus long terme dans des situations de crise prolongée et dans les camps de réfugiés et de déplacés internes. Les solutions innovantes seront soutenues. Les actions ciblant une transition vers des systèmes formels d'éducation dans l'attente d'une aide au développement peuvent également être soutenues.

Il est essentiel que les activités d'éducation soient effectuées en étroite liaison avec les programmes de protection. Il est essentiel de faire en sorte que les enfants puissent accéder à l'enseignement où ils se sentent en sécurité et protégés. Par conséquent, les activités d'éducation dans les situations d'urgence relevant de ce plan de mise en œuvre humanitaire pourraient également inclure la démarche visant à permettre à des activités telles que le soutien psychosocial, l'éducation au danger des mines, un appui à renforcer les aptitudes à la vie quotidienne telles que des informations vitales sur la santé, l'alimentation et l'hygiène, la prévention du VIH, l'information sur la santé sexuelle et reproductive et la formation et la sensibilisation à la RRC.

Les activités d'éducation pourraient comporter des volets permettant l'accès à l'éducation pour les enfants qui ne sont actuellement pas scolarisés, mais aussi renforcer les aspects qualitatifs de l'éducation dans les situations d'urgence, y compris le recrutement et le développement des capacités des enseignants. Afin de réduire la vulnérabilité des enfants touchés par des conflits, des actions dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence et les situations de conflit surtout, devraient tenir compte des cadres juridiques pertinents (protection, droit humanitaire international, droit international des droits de l'homme et droit des réfugiés), l'éducation dans le domaine de la médiation et de la résolution des conflits, la protection de l'enfance (en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés et les anciens enfants soldats), les activités éducatives locales et la promotion de la réconciliation pacifique. Par conséquent, les projets d'éducation peuvent inclure des éléments axés sur l'éducation à la paix et la protection des enfants (à savoir une médiation, résolution des conflits, etc.).

Afin de garantir une réponse globale, relier l'éducation à d'autres secteurs humanitaires permettant de sauver des vies, telles que WASH et la santé pourrait également être envisagée.

Les activités doivent être adaptées pour tenir compte de la diversité des besoins des enfants en fonction de leur âge, de leur sexe ou d'autres circonstances particulières.

La coordination est un aspect essentiel; tous les projets de l'éducation dans les situations d'urgence sont nécessaires pour coordonner et soutenir les priorités fixées par les mécanismes de gouvernance humanitaires et de développement, le cas échéant, (par

¹² La Commission adhère à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant qui définit un "enfant" comme une personne âgée de moins de 18 ans.

exemple, le groupe sur l'éducation mondiale, les groupes de travail pour les réfugiés, les communautés de pratiques, les groupes d'enseignement locaux), ainsi que les structures nationales (par exemple, le ministère de l'éducation).

Toutes les actions financées dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence devraient dans leur conception INEE adhérer aux normes minimales en matière d'éducation: [Préparation, réaction, remise à l'IASC, ainsi que des normes minimales en ce qui concerne la protection de l'enfance.](#)

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/children_2008_Emergency_Crisis_Situations_en.pdf

Intégration du genre et de l'âge: Assurer une intégration genre/âge revêt une importance primordiale pour ECHO, car il s'agit d'une question de programmation de qualité. La question du genre et de l'âge dans l'aide humanitaire a de l'importance, étant donné que les femmes, les filles, les garçons, les hommes et les femmes âgées et les hommes sont touchés par les crises de manières différentes. Le caractère d'urgence tend également à modifier la dynamique des genres. Les besoins et capacités des différents groupes d'âge et de genre entre populations cibles doivent être analysés de manière adéquate et, par conséquent, l'assistance doit être adaptée afin de garantir l'égalité d'accès et que les besoins spécifiques sont pris en compte. L'évaluation des besoins qui tient compte de la dimension hommes-femmes ainsi que du contexte et de l'analyse doit être menée pour éviter les hypothèses liées à la vulnérabilité (par exemple, les femmes ne doivent pas être considérées comme des catégories les plus vulnérables par défaut) et de garantir un meilleur ciblage. Sur la base des besoins identifiés, des exemples concrets d'assistance adaptés aux besoins des différents groupes d'âge et sexe doivent également être fournis dans le formulaire unique. Des actions spécifiques ciblant un genre et/ou groupe d'âge — en particulier lorsqu'un groupe est nettement plus vulnérable que d'autres - peuvent dans certains cas être jugées nécessaires (par exemple les mineurs non accompagnés ou les adolescents). Ces actions doivent répondre à un besoin évident mis en lumière grâce à une analyse de sexe et d'âge et ne sont donc pas couvertes par leur seule intégration. Alors que l'assistance peut cibler spécifiquement l'un de ces groupes, la participation d'autres groupes peut s'avérer essentielle pour atteindre les effets attendus.

Toutes les propositions de projet/rapports doivent démontrer l'intégration du genre et de l'âge d'une manière cohérente dans l'ensemble du formulaire unique, y compris dans l'évaluation des besoins et l'analyse des risques, dans le cadre logique, la description des activités et la section dédiée au marqueur genre et âge. Ce marqueur est un outil qui utilise quatre critères pour évaluer la mesure dans laquelle les actions humanitaires financées par ECHO intègre la prise en compte du sexe et de l'âge. Pour de plus amples informations sur le marqueur et la manière dont il est appliqué, consulter:

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/gender_age_marker_toolkit.pdf.

http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/gender-sensitive-aid_en

Approches intégrées: Chaque fois que cela est possible, des approches intégrées à la programmation intersectorielle des réponses multilatérales ou dans des zones géographiques spécifiques sont encouragées afin de maximiser l'impact, les synergies et le rapport coût-efficacité. Dans les contextes où il a été déterminé (voir également l'analyse de l'intervention ci-après) que les transferts en espèces sont une modalité appropriée, et que l'argent liquide peut répondre à de multiples besoins fondamentaux, les partenaires sont encouragés à communiquer les paiements uniques à l'aide d'une

plateforme de distribution commune. Les transferts en espèces à usages multiples (MPCT) devraient être coordonnés avec d'autres besoins de base des réponses sectorielles, dans le cadre d'une approche sectorielle, mais une fragmentation MPCT en pôles de coordination n'est pas encouragée. Les MPCT offrent également l'occasion de conduire des analyses de marché dans tous les secteurs, y compris l'enregistrement, le ciblage, et les cadres de suivi et d'évaluation. Dans la mesure du possible, des fonctions d'appui doivent être distinguées des transferts effectifs afin de réduire les risques de conflits d'intérêt. Les partenaires sont invités à fournir des informations sur la manière dont leurs actions sont intégrées avec d'autres acteurs présents dans le même domaine.

L'application d'une **approche de programmation dans le domaine de la protection intégrée** est fortement encouragée. Dans le présent, il importe de veiller particulièrement à traiter la protection contre les menaces et les vulnérabilités émanant de questions telles que les restrictions à la liberté de circulation et l'utilisation des drogues dangereuses/les mécanismes négatifs d'adaptation. ECHO entend soutenir des approches novatrices dans le domaine de la protection intégrée dans le but de créer un ensemble de meilleures pratiques. Les partenaires peuvent proposer un montant jusqu'à concurrence de 30 000 EUR dans une subvention qui vise à répondre aux principales questions en suspens et des questions sur 1) la mise au point d'indicateurs pour mesurer l'impact de la programmation avec d'autres secteurs dans le domaine de la protection intégrée; 2) les méthodes de surveillance et d'évaluation des programmes intégrés de protection de l'environnement; 3) de la formation et des ressources humaines nécessaires à la programmation dans le domaine de la protection intégrée; et 4) mise en œuvre de protection intégrée de la programmation dans les zones difficiles d'accès. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le guide pour la programmation de l'assistance alimentaire et la protection intégrée dans le document stratégique thématique de la protection humanitaire.¹³

Protection: la conception du programme devrait être fondée sur une analyse claire des menaces, des vulnérabilités et des capacités de la population touchée et la réponse doit viser à prévenir, réduire ou atténuer et faire face aux risques et aux conséquences de la violence, de la contrainte, de la privation volontaire et des abus en ce qui concerne les personnes, groupes et communautés dans le contexte des crises humanitaires. L'intégration des préoccupations relatives à la protection est importante dans tous les contextes, mais devrait, en particulier, être prise en compte dans les actions mises en œuvre dans un contexte de déplacement-accueil (qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur du pays), dans les situations de conflit ou dans les situations où l'exclusion sociale est un facteur connu, où des considérations sur les relations intercommunautaires revêtent la plus haute importance pour la protection de la population sinistrée.

L'intégration des principes de protection de base dans tous les programmes revêt une importance primordiale pour ECHO. Elle est impérative pour chaque acteur humanitaire afin de prévenir, d'atténuer ou de protéger contre les menaces qui résultent d'une action humanitaire/inaction en veillant au respect des principes de protection fondamentale dans les programmes d'aide humanitaire — quels que soient le secteur ou l'objectif. Bien que l'intégration de la protection soit étroitement liée au principe de «ne pas nuire», elle s'étend à la priorité de la sûreté et de la dignité et au principe d'éviter de porter préjudice,

13 Voir l'annexe 4 à la page 49 et à transmettre à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/staff_working_document_humanitarian_protection_052016.pdf

de garantir un accès satisfaisant, de garantir la responsabilité, la participation et la responsabilisation. Toutes les propositions (formulaire unique) doivent démontrer l'intégration de ces principes, mais aussi ses sous-sections, c'est-à-dire le cadre logique, le résultat, et les descriptions des activités, etc.

Tandis que l'aide humanitaire est souvent centrée sur les interventions au niveau communautaire, il importe de rappeler que, afin d'apporter des réponses complètes aux nombreuses questions en matière de protection, il convient également d'examiner la pertinence et la faisabilité de défense (niveau structurel, interventions destinées à a) mettre un terme à ces violations par les auteurs et/ou b) convaincre les responsables d'assumer leurs responsabilités. L'utilisation d'approches dans le domaine de la protection intégrée de programmation est aussi fortement encouragée.

http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/staff_working_document_humanitarian_protection_052016.pdf

La résilience:¹⁴ L'objectif d'ECHO est de répondre aux besoins humanitaires aigus des personnes les plus vulnérables et les plus exposées, tout en tenant compte des possibilités d'améliorer leur **résilience**, afin de réduire le niveau des besoins humanitaires en cours et à venir, et d'aider à un redressement durable. Dans la mesure du possible, d'un bon rapport coût/efficacité et sans porter atteinte aux principes humanitaires, ECHO contribuera à des stratégies à plus long terme pour développer les capacités des personnes les plus vulnérables et s'attaquer aux causes sous-jacentes de leur vulnérabilité, des chocs et tensions de tous.

Tous les partenaires d'ECHO devraient permettre de recenser les possibilités de réduire à l'avenir les risques pour les personnes vulnérables et à renforcer les moyens de subsistance et l'autonomie, grâce à leurs capacités. ECHO encourage ses partenaires à développer leur analyse contextuelle des risques et de la vulnérabilité et d'adapter leur approche de la nature des besoins et des possibilités recensés (voir modèle). Cela exige de ses partenaires de s'engager davantage avec des services des pouvoirs publics (à tous les échelons), avec différents secteurs et acteurs du développement. À cet égard, les partenaires d'ECHO doivent indiquer la manière dont ils renforceront l'appropriation et les capacités des acteurs locaux dans la mesure du possible: la mobilisation de la Communauté, les organisations de la société civile, un dialogue technique, la coordination et le transfert progressif des responsabilités de l'administration des pays ou des ministères compétents.

Une bonne coordination et une complémentarité stratégique entre les activités humanitaire et de développement (LRRD) sont essentielles pour l'approche de la résilience, notamment en ce qui concerne i) l'intérêt croissant des partenaires au développement et d'autres gouvernements sur les questions de nutrition; ii) la recherche des solutions plus durables pour les réfugiés (accès à l'éducation, une approche innovante pour le renforcement de l'auto-résilience, etc.) et de personnes déplacées à

¹⁴ *Les possibilités de résilience diffèrent selon le contexte. Toutefois, ces possibilités devraient être envisagées dans tous les endroits. Les plans de mise en œuvre humanitaire conçus après consultation des partenaires, doivent décrire la résilience générale des paramètres et des attentes des partenaires. Les partenaires d'ECHO sont tenus de remplir le «marqueur résilience» dans le formulaire unique électronique. Quatre questions fondamentales sont présentées. Pour chacune de ces questions, par exemple «la proposition prévoit-elle une analyse adéquate des chocs, souligne, ainsi que les vulnérabilités,» l'annexe technique doit indiquer les attentes (c'est-à-dire ce qui peut être jugé adéquat en fonction de la situation).*

l'intérieur du pays; iii) intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les interventions humanitaires.

Le cas échéant, les partenaires doivent réfléchir sur l'application de la pensée et de la programmation de la résilience (de longue durée) - des situations de déplacements forcés, visant à tirer parti de la résilience et de renforcer l'autonomie des populations touchées, réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur du pays et de leurs communautés d'accueil. Œuvrer à la progressive intégration socioéconomique des populations déplacées de force - en mettant l'accent sur l'accès aux offres d'emploi et sur l'accès à des services - est une priorité lors des crises prolongées pour DEVCO¹⁵, proche d'ECHO et du SEAE¹⁶, qui ont œuvré de façon globale, chacun selon leur mandat - et elle devrait être soutenue par les partenaires financés par ECHO, selon les principes humanitaires.

Un lien entre l'action humanitaire et **de protection sociale** peut aider à combler le fossé développement-humanitaire. Les investissements dans des mécanismes de protection sociale permettraient de relever les défis rencontrés lors des crises humanitaires et contribueraient à une réduction du nombre de dossiers humanitaires chroniques, en particulier dans le contexte d'extrême fragilité. L'accès à une aide prévisible, appropriée et régulière peut, à court terme, protéger les ménages pauvres contre l'impact des chocs et contribuer à renforcer leurs capacités au fil du temps. De plus, des filets de sécurité d'urgence peuvent être incorporés en tant que fondement d'une stratégie d'autonomie d'émancipation des déplacés de force et leur donner un soutien pour faire face à des situations de vulnérabilité.

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugees-idp/Communication_Forced_Displacement_Development_2016.pdf

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugees-idp/Staff_working_document_Forced_Displacement_Development_2016.pdf

L'approche axée sur les populations locales: Dans tous les secteurs, les interventions devraient adopter, dans la mesure du possible, une démarche reposant sur les acteurs locaux dans la définition de solutions viables pour renforcer la résilience et répondre aux besoins élémentaires des populations les plus vulnérables. S'intégrer dans la Communauté devrait être envisagé à tous les stades - de la conception à la mise en œuvre. L'appropriation du processus communautaire est plus efficace et encouragé. Ces mesures passent notamment par un recensement des besoins essentiels classés au rang de priorité par les populations locales, ainsi que par un transfert des connaissances et des ressources appropriées.

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/resilience>

Participation d'un plus large éventail d'acteurs: Dans l'intérêt de l'action et sans préjudice du cadre juridique applicable, ECHO soutient la participation d'un large éventail d'acteurs intervenant dans le domaine humanitaire, y compris le secteur privé local et / ou international.

Visibilité d'ECHO: Les partenaires sont tenus d'assurer la pleine conformité avec les exigences en matière de visibilité et à reconnaître le rôle financier et le partenariat avec l'Union européenne et ECHO, tels qu'ils sont définis dans les dispositions contractuelles

¹⁵ Direction générale de la coopération internationale et du développement

¹⁶ Service européen pour l'action extérieure

applicables, notamment les éléments suivants:

- Les articles relatifs à la communication et la visibilité inclus dans les conditions générales annexées aux convention-cadres de partenariat (CCP) conclus avec des organisations non gouvernementales et des organisations internationales ou dans les conditions générales de l'accord de délégation conclu dans le cadre de l'accord-cadre financier et administratif (FAFA) avec les Nations unies.
- Les exigences de visibilité spécifiques convenues dans le formulaire unique, qui font partie intégrante des conventions individuelles:
 - La section 9.1.A, visibilité standard sur le terrain, y compris l'affichage de l'identité visuelle de l'aide humanitaire de l'UE, des articles de première nécessité et d'équipements financés par l'UE; des dérogations ne sont possibles que si des actions de visibilité peuvent nuire à la mise en œuvre de l'action ou à la sécurité du personnel du partenaire, le personnel des partenaires de mise en œuvre, ou à la sécurité de la communauté locale et des bénéficiaires, à condition qu'ils aient été expressément convenues dans les conventions individuels.
 - La section 9.1.B, visibilité standard reconnaissant le financement de l'UE dans le cadre d'activités telles que la sensibilisation des médias, l'investissement dans les médias sociaux et la fourniture de romans photos et de blogs; Chaque partenaire est invité à choisir au moins 4 des 7 exigences. Si aucune exigence n'est sélectionnée, une dérogation spécifique à chaque projet basée sur les préoccupations en matière de sécurité est nécessaire.
 - La section 9.2. visibilité supérieure au standard; applicable en cas de demande et si convenu avec ECHO sur la base d'un plan de communication spécifique soumis avant la signature.

Pour les actions de communication et de visibilité standards, les partenaires peuvent, en principe, allouer un budget pouvant aller jusqu'à 0,5 % du montant des coûts directs éligibles de l'action, avec un plafond de 8 000 EUR. Toutefois, en ce qui concerne les conventions dont le montant est égal ou supérieur à 5 millions d'euros, aucun plafond absolu ne s'applique. En conséquence, dans de tels cas, le budget de communication et de visibilité peut aller jusqu'à 0,5 %, même si ce montant est supérieur à 8 000 EUR. Dans ce dernier cas, les partenaires doivent donner une vue d'ensemble des activités de visibilité envisagées ainsi que le budget ventilé.

De plus amples précisions sur les exigences en matière de visibilité et de rapport, ainsi que des bonnes pratiques et des exemples peuvent être consultées sur le site consacré à la visibilité d'ECHO: <http://www.echo-visibility.eu/>.

Autres liens utiles aux lignes directrices et orientations:

Aide alimentaire

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/food-assistance>

Alimentation

http://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/tpd04_nutrition_addressing_undernutrition_in_emergencies_en.pdf

L'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants en situation d'urgence (IYCF)

http://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/2014/toolkit_nutrition_en.pdf

Santé

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/health>

Télégestion

http://dgecho-partners-helpdesk.eu/actions_implementation/remote_management/start

Eau, assainissement et hygiène

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/WASH_policy_doc_en.pdf

3.2.2.2. Lignes directrices spécifiques

3.2.2.2.1 Recommandations communes à la région

i) Cadre contextuel

Les crises complexes telles que celles du bassin du Lac Tchad et de la RCA ont un rayonnement régional majeur. Les mouvements de populations ont largement dépassé les frontières des états, propulsant un grand nombre de réfugiés vers les états voisins. De nombreuses conséquences humanitaires découlent directement de ces mouvements de populations transfrontaliers. Aujourd'hui les crises dans les pays affectés sont souvent qualifiées de crises de protection avec leurs cohortes de refoulements et de rapatriements forcés. Ces crises s'ajoutent dans plusieurs zones de la région à la problématique Sahel, avec une vulnérabilité très élevée et une résilience réduite des populations, ce qui mène souvent à des situations d'insécurité alimentaire aigüe et de malnutrition aigüe sévère. Afin d'améliorer les synergies et la cohérence entre les réponses des pays affectés, il est fondamental que dans chaque pays les interventions humanitaires s'inscrivent dans un cadre et une dynamique régionale.

ii) Axes stratégiques

a. La logique de « contiguum » pour le choix des zones géographiques

Dans tous les pays de la région, ECHO priorisera les « zones rouges » en termes de besoins humanitaires, c'est-à-dire les zones qui sont marquées par l'activité des groupes armés, les déplacements forcés de population, la restriction de la liberté de mouvement, les tensions intercommunautaires, l'insécurité alimentaire aigüe (zones en phase 3,4 et 5 de la carte IPC – Integrated Food Security Phase Classification), la malnutrition aigüe sévère au-delà des seuils d'urgence, les épidémies, les désastres naturels et autres crises qui causent une mortalité et/ou morbidité excessive des populations affectées. Les zones où les besoins sont de nature plus structurelle ne seront pas prioritaires pour ECHO, qui encourage leur prise en compte par les acteurs du relèvement/développement. Des actions hors zones rouges seront envisageables dans le cadre de l'appui au retour des populations déplacées.

b. Le principe de « continuum » pour la nature des actions

Les actions humanitaires financées par ECHO devront s'attacher à intégrer au maximum une approche favorisant le continuum avec les actions de relèvement (notamment celles financées par les Fonds Fiduciaires de l'Union Européenne) et de développement (en particulier les programmes financés par le 11^{ème} Fond Européen de Développement). Les mesures à prendre seront, plus spécifiquement, le renforcement de la résilience des populations ciblées, la coordination avec les services techniques de l'Etat, la formation du personnel national et le renforcement du partenariat avec les ONG nationales. A ce titre l'intégration d'activités de renforcement immédiat des capacités des partenaires locaux en lien direct avec le projet pourront être envisagées si ceci est complémentaire avec d'autres initiatives existantes. Ceci suppose une approche fondée sur la connaissance du risque et des vulnérabilités, avec des analyses de risques et des vulnérabilités qui permettront de préparer et d'anticiper une réponse rapide.

c. Le partage d'information

Les partenaires d'ECHO sont encouragés à la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'information qui puissent fortifier la compréhension des dynamiques des conflits liées aux mouvements de populations. Au bénéfice d'une réponse humanitaire opportune et adéquate, les canaux de partage d'information doivent être renforcés et promus, incluant des efforts de plaidoyer et d'assistance en protection.

d. La coordination

Une participation active aux échanges et à l'analyse d'information sur la situation (y compris transfrontalière) de l'ensemble des populations affectées, est attendue de la part de chacun des partenaires d'ECHO. Cette participation doit être complétée par une analyse des performances de ces plateformes d'échange (cluster, groupe de travail, etc.).

e. Le monitoring frontalier et transfrontalier

Le monitoring de protection peut être envisagé dans la mesure où il ne se limite pas aux rapports d'incidents, mais permet de fournir une analyse des tendances sur les vulnérabilités et les expositions aux risques les plus fréquents et flagrants, tout en s'assurant que cette analyse est partagée avec la communauté humanitaire.

Les monitorings dans les zones frontalières sont privilégiés par ECHO, notamment en cas de refoulements et de difficultés d'enregistrement des réfugiés.

L'harmonisation des outils entre les différents pays de la région affectés par une même crise demeure une nécessité pour l'ensemble de la communauté humanitaire.

f. Les mécanismes de réponses rapides (RRM)¹⁷

L'appui aux mécanismes de réponses rapides pourra être envisagé pour peu que ses modalités, ses capacités et sa réactivité soient démontrées, en phase avec la sévérité des besoins à couvrir et supplétif des systèmes RRM nationaux déjà en place.

Des interventions par palier pourront être envisagées et leurs performances suivies en fonction des différents contextes.

g. La préparation et la réponse d'urgence aux épidémies et aux désastres naturels

Dans le cadre des épidémies et des désastres naturels, les critères d'intervention seront basés sur une analyse des besoins des populations touchées au niveau de la sévérité et de la magnitude, de l'avantage comparatif de l'intervention dans le contexte de la crise, ainsi que de la capacité et de la possibilité des partenaires à agir.

La déclaration officielle d'épidémie ou la preuve épidémiologique apportée par le partenaire soumissionnaire est nécessaire. Le critère d'entrée est celui du taux de létalité réel ou anticipé (nombre de décès /cas déclaré) avec le risque objectif d'expansion de l'épidémie.

La réponse portera sur la réduction et le contrôle de la létalité induite, la morbidité et celui du taux d'attaque (nombre de cas déclaré/population à risque). Cela inclut principalement le renforcement ou la substitution des services de santé. En appui, le contrôle de l'épidémie sera assuré par des actions sur le réservoir de l'épidémie, de vaccination d'urgence, de campagnes de sensibilisation ou de mise place/renforcement de systèmes de détection précoce de nouveaux cas au niveau communautaire.

¹⁷ Rapid Response Mechanism

Plus spécifiquement concernant le choléra, ECHO pourra envisager le financement de campagnes de vaccination (OCV) afin d'augmenter l'impact des mesures de prévention et contrôle classiques. Les modalités envisagées sont : une vaccination réactive ou préemptive ou encore préventive. La priorité sera donnée aux partenaires ayant les capacités de mettre en place une telle opération, dans les zones à haut risque de transmission (par exemple camps/sites) et/ou dans des zones endémiques/épidémiques documentées. L'autorisation des autorités sanitaires incluant l'enregistrement du vaccin dans le pays sera indispensable.

Les interventions visant à contenir une épidémie de choléra au-delà de l'appui à la simple prise en charge dans les structures de santé devront s'appuyer sur la stratégie « Bouclier et Coup de Poing » promue par la plateforme régionale choléra d'Afrique Centrale et de l'Ouest. Elles devront cibler essentiellement les activités de contention (désinfection, salubrité et sensibilisation) des épidémies et être complétées par une analyse dynamique (évolution dans le temps et l'espace) contextualisée de l'épidémie (carte de vulnérabilité vis-à-vis de la contamination et de la transmission de la zone d'intervention).

iii) Spécificités sectorielles

a. Protection

Deux stratégies de mise en œuvre peuvent être envisagées dans les interventions soutenues par ECHO: la provision directe ou indirecte de services et le plaidoyer.

L'approche communautaire est privilégiée par ECHO pourvu que les structures soutenues soient en lien avec les autorités traditionnelles, tout en s'assurant que la dimension ethnique, religieuse et genre soit prise en compte.

Ces structures doivent être renforcées pour la prévention et la mitigation des risques de protection, l'identification des cas et le référencement. Pour ce faire, l'établissement de canaux de référencements et la diffusion d'information sur les stratégies d'adaptation constructives doivent être clairement inclus dans les propositions.

La stratégie de réponse en protection fournie par la communauté pourra être soutenue quand le partenaire de mise en œuvre propose un soutien complet et continu à ces structures. Dans les sites de déplacement ou dans les communautés d'accueil, le renforcement du sentiment communautaire peut être envisagé s'il est clairement justifié comme stratégie de protection.

Les actions de plaidoyer doivent reposer sur une analyse du conflit et garantir que la stratégie n'expose pas les populations à des représailles lorsque ce plaidoyer est porté par les communautés elles-mêmes. Lorsque ce plaidoyer vise les garants du droit à haut niveau et/ou les acteurs internationaux, il devra être accompagné d'un plan de plaidoyer complet.

La confidentialité des informations recueillies doit être respectée en accord avec les standards internationaux mais ne doit pas devenir un blocage à la compréhension conjointe des dynamiques du conflit.

ECHO attend une forte collaboration entre les partenaires des secteurs santé et protection sur la composante "violences sexuelles et basées sur le genre" (SGBV).

L'intégration de la protection reste une obligation pour toutes les interventions humanitaires. L'établissement/renforcement de mécanismes de partage de bonnes pratiques, outils et/ou formations entre autres, permettant de s'assurer de l'intégration de la protection, pourra être soutenu. L'accès à l'éducation étant un axe d'intervention prioritaire pour ECHO, les partenaires sont encouragés à l'intégrer dans leurs stratégies en lien avec les risques de protection spécifiques (groupe d'âge, sexe ou de diversité).

b. Assistance alimentaire et moyens d'existence

Les actions financées par ECHO opéreront pour une approche basée sur la vulnérabilité selon des indicateurs socio-économiques, et non basée sur les statuts, bien que les modalités de réponse puissent varier en fonction du statut des personnes.

Il est attendu des partenaires des analyses de vulnérabilités prenant en compte l'impact multisectoriel du choc/crise et les stratégies d'adaptation des populations; ceci afin d'apporter des réponses humanitaires adéquates n'encourageant pas la dépendance de l'aide ou la réduction des initiatives communautaires.

Les partenaires sont incités à soutenir les systèmes d'informations et dispositifs nationaux (analyse de situation, plans de réponse, coordination...) sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce.

Les initiatives des partenaires visant à travailler en alliances sont encouragées. Celles-ci opéreront pour travailler avec un cadre logique d'intervention commun afin de décupler les résultats et les impacts des interventions auprès d'une même population cible (mise à l'échelle des réponses, ressources humaines communes notamment pour le plaidoyer/suivi évaluation, indicateurs de suivi communs...).

L'analyse de marché est un préalable au choix de la modalité de distribution de l'assistance alimentaire, aussi bien pour les distributions de vivres que pour les transferts monétaires (cash). Aussi une analyse poussée du contexte devra justifier l'assistance via les marchés existants ou l'organisation de foires.

Les activités financées pour l'appui aux moyens d'existence et à la mise en place d'activités génératrices de revenu (AGR) devront permettre de stimuler à la fois l'offre et la demande alimentaire, pour permettre aux activités de se pérenniser à l'issue des financements d'urgence et d'absorber les productions qui ne sont pas autoconsommées.

La sécurisation des sites où l'assistance alimentaire est apportée doit être garantie, quelle que soit la modalité de réponse adoptée - distributions générales d'aliments (GFD), coupons, transferts monétaires.

Les interventions d'assistance alimentaire mises en œuvre par les partenaires d'ECHO devront inclure un volet de renforcement des capacités des partenaires nationaux, notamment sur le ciblage des bénéficiaires dans les zones difficiles d'accès où peu d'organisations sont présentes.

L'alignement des calendriers des enquêtes des partenaires avec l'élaboration du HNO-SRP et des analyses IPC-CH est encouragé.

ECHO encourage également le partage d'informations sur :

- ✓ Les impacts des interventions de transferts monétaires dans les pays de la région (cash alimentaire et à usage multiple)
- ✓ Les questions liées à l'intervention humanitaire pour les populations d'éleveurs transhumants vulnérables

c. Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Une intégration des trois sous-secteurs visant la couverture des besoins vitaux (ménagers et médicaux) est privilégiée. La pérennité et le confort des services seront envisagés dans un second temps.

En situation de crises prolongées, l'approche intégrée est maintenue comprenant la couverture de besoins spécifiques de certains groupes (ex. handicapés, enfants) tout en améliorant son accès et son élargissement à des usages autres que le seul usage ménager (agricole, construction). L'autonomisation des structures de gestion doit reposer sur la compétence de leurs membres (et non pas sur leur seule représentativité).

d. Abris et Campements

Dans le cadre des crises nouvelles, l'aménagement des sites devra intégrer dans sa conception la réduction du risque des catastrophes (incendies, inondations, épidémies) et contraintes (couloir sanitaire, protection) des services qui y seront fournis.

Dans le cadre des crises prolongées, l'individualisation et l'adaptation des abris et biens fournis aux besoins des personnes, aux disponibilités des marchés et aux pratiques locales sont privilégiés. L'approche réduction de risque des catastrophes sera intégrée.

f. Mise-en-œuvre: Pour la mise en œuvre, la modalité plus adéquate pour le contexte sera appliquée. L'approche "multi-purpose cash" devrait être utilisée dans la mesure possible.

3.2.2.2.2 Recommandations spécifiques aux pays

Tchad

Axes stratégiques

Priorisation:

Les priorités d'interventions seront analysées en tenant compte de l'enveloppe budgétaire disponible. Les co-financements seront systématiquement valorisés. ECHO abordera les trois crises (malnutrition aigüe sévère – MAS, crise du Lac Tchad, réfugiés/retournés) avec une approche de transition avec le développement. La prise en charge et la prévention de la MAS, la protection et la réponse multisectorielle aux urgences (déplacement de populations et crises aigües) ainsi que la coordination et l'appui à l'accès humanitaire seront la première priorité. Lors de modifications du HIP et de renforcement du budget en cours d'année, les secteurs suivants pourront également être considérés:

l'appui aux filets sociaux saisonniers, l'éducation dans des situations d'urgence, la réduction du risque des catastrophes et la santé et l'assistance alimentaire en dehors des crises.

a. Rapprochement stratégique avec la Délégation de l'Union Européenne, le Gouvernement et les autres acteurs de développement.

En vue de pouvoir assurer un lien et une transition efficace entre stratégie humanitaire et stratégie de développement, il est crucial de renforcer l'implication de l'ensemble des acteurs étatiques ainsi que de la société civile dans la définition des projets au sein d'un cadre de programmation conjoint en appui aux plans de développement locaux.

ECHO visera le renforcement des synergies des programmes financés par différents instruments, notamment le Fonds Fiduciaire pour l'Afrique, le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), le programme ProAct, l'Instrument contribuant à la Paix et à la Stabilité, etc. Cette approche doit amener à réaliser des gains d'efficacité et permettre de réaliser des approches multisectorielles intégrées. Les partenaires seront encouragés à mettre en évidence l'impact cumulé des différentes activités.

b. Intégration socio-économique des déplacés et retournés

Le contexte tchadien est caractérisé par des crises de déplacement prolongées dans le temps. ECHO encourage les initiatives pour favoriser les solutions durables qui doivent

permettre aux personnes déplacées de sortir de l'assistanat. Les solutions proposées doivent amener à terme à l'autosuffisance des populations ciblées et ce dans le respect de la dignité et dans un environnement de cohabitation pacifique avec les populations autochtones. Les interventions doivent être conçues pour achever leurs objectifs pendant la durée d'une action humanitaire et, dans la mesure du possible, établir des liens avec des solutions à plus long terme/de développement. Toute intervention dans ce cadre doit être complétée par des activités de protection.

Spécificités sectorielles

a. Malnutrition sévère aigue

Pour les recommandations opérationnelles en lien avec la stratégie Sahel d'ECHO, merci de se référer aux recommandations opérationnelles relatives au HIP Afrique de l'Ouest:

http://ec.europa.eu/echo/files/funding/decisions/2017/HIPs/WF_technical_annex_FR

Au Tchad, l'objectif d'ECHO en nutrition est de contribuer à assurer la mise à l'échelle des actions curatives et préventives dans des zones à forte prévalence (au-delà du seuil d'urgence) de la malnutrition aigüe sévère. La couverture géographique minimale envisagée reste le district sanitaire.

Les partenaires sont encouragés à concevoir leurs projets sur la base des plans locaux et nationaux de développement sanitaire (PNDS et PRDS) déclinés en plans d'action annuels. Néanmoins, la chronicité et le caractère structurel de la crise nutritionnelle au Tchad couplés à une faiblesse institutionnelle obligent à intervenir dans un cadre et une durée dépassant le mandat d'ECHO. ECHO souhaite avoir un diagnostic systématique des capacités du système de santé dans chacun des districts sanitaires qui seront appuyés. La réponse du partenaire doit s'adapter aux besoins de chaque centre de la santé ou district sanitaire.

Les réseaux communautaires doivent se rattacher aux structures de santé, en ligne avec la stratégie nationale de santé communautaire. Le nombre de relais communautaires devra être rationalisé afin d'avoir des réseaux optimisés en termes de coûts-efficacité. Pour toute action en nutrition, un paquet minimum d'activités préventives s'inscrivant dans la stratégie des 1.000 jours est fortement encouragé. Ces actions doivent avoir la prévention de la sous-nutrition aigüe sévère comme porte d'entrée.

Le paquet minimum suggéré inclue les services suivants :

A) Pour les femmes enceintes et allaitantes :

- ✓ CPN/PN
- ✓ Supplémentation nutritionnelle
- ✓ ANJE

B) Pour les enfants de moins de cinq ans :

- ✓ Chimio-prophylaxie du Paludisme Saisonnier : Dans les zones à haute prévalence malaria ayant un programme nutritionnel en place.
- ✓ Intégration de la nutrition dans la PECIME : Guichet unique, notamment pour les maladies liées à la sous-nutrition.

- ✓ Renforcement des programmes de déparasitage, PEV, etc.
- ✓ Prévention de la malnutrition sévère aigüe au travers de la réponse à l'insécurité alimentaire: Les distributions d'intrants nutritionnels doivent être systématiquement couplées avec les distributions de cash ou vivres dans le cadre des réponses en période de soudure. L'impact recherché est la réduction de la MAS chez les enfants de moins de deux ans.

La mise en place du paquet minimum d'activités peut être faite soit par un seul partenaire disposant des capacités suffisantes, soit en consortium entre plusieurs partenaires avec des capacités complémentaires ou bien en coordination avec des actions déjà existantes (BM, PEV entre autres) ou en cours de programmation.

Les contributions aux enquêtes SMART/SLEAC/SQUEAC menées au niveau national pourront être proposées.

b. Protection

Pour le secteur de la protection au Sud et à l'Est du Tchad, ECHO privilégiera l'approche intégrée, c'est-à-dire, des activités de protection en collaboration avec d'autres secteurs (abris, WASH, assistance alimentaire, nutrition...).

Les interventions destinées à empêcher et/ou soulager les effets des violences et à restaurer l'intégrité et la dignité des victimes peuvent aussi être envisagées dans des contextes humanitaires de durée prolongée. La recherche de solutions durables, telle que le retour ou l'intégration locale doit être au cœur de l'intervention. Des actions qui soutiennent les efforts de plaidoyer pour la liberté de mouvement ainsi que de prévention de conflits inter et intracommunautaire peuvent être envisagées.

Les interventions prioritaires en protection dans la crise du lac Tchad viseront à:

- ✓ Empêcher et/ou soulager les effets des violences dans les contextes de déplacement et restaurer l'intégrité et la dignité des victimes
- ✓ Soutenir la liberté de mouvement
- ✓ Préserver le caractère civil et humanitaire de sites de déplacement.

Le profilage des personnes affectées par ce conflit peut être priorisé par des acteurs humanitaires ayant une expertise reconnue dans ce secteur.

Dans ce contexte, l'éducation formelle et non-formelle pourra être retenue comme stratégie de protection.

c. Accès aux soins de santé primaire et secondaire pour les populations affectées par les conflits

ECHO priorise les interventions en santé dans la phase d'urgence non-stabilisée. La priorité sera de garantir l'accès aux soins de santé primaire et secondaire de qualité et gratuit visant à sauver des vies.

Le PMA santé doit inclure: les services de base, PECMA et la santé maternelle et infantile. L'accès aux soins médicaux et psychologiques des victimes de violence (incluant les violences sexuelles) doivent faire aussi partie du PMA santé. Un système de référencement entre la communauté, le niveau primaire et le niveau secondaire devra être garanti par le partenaire.

Les activités de prévention visant à diminuer les risques d'épidémies seront encouragées et idéalement devront être planifiées dès le début de l'intervention. Les soins secondaires ou tertiaires (exemple: chirurgie) seront considérés selon la pertinence et la capacité du partenaire à pouvoir les mettre en place.

La population cible sera celle affectée par la crise en incluant les communautés hôtes si nécessaire.

Les modalités d'intervention devront être choisies après une analyse des capacités du système de santé nationale. ECHO priorise les interventions intégrées dans les systèmes de santé déjà en place. L'approche en substitution totale ou partielle sera considérée quand 1) l'ampleur des besoins dépasse les capacités locales, 2) pour garantir l'accès aux soins de santé aux populations les plus vulnérables ou inaccessibles 3) s'il n'y a pas d'autres possibilités d'intervention pour garantir l'accès à la santé.

d. Assistance alimentaire

En matière d'assistance alimentaire dans les régions de la bande Sahélienne, merci de se référer aux recommandations opérationnelles relatives au HIP Afrique de l'Ouest:

http://ec.europa.eu/echo/files/funding/decisions/2017/HIPs/WF_technical_annex_FR

L'analyse du Cadre Harmonisé et d'autres sources d'information (ENSA, SMART) seront utilisées pour le ciblage. Dans les régions non-Sahéliennes du Tchad l'assistance alimentaire pourra être envisagée pour des populations identifiées en phase 3, 4 et 5 du CH et là où un risque de résurgence de violence ou de crise nouvelle est établi. Celle-ci priorisera le recours aux disponibilités locales (vivres, intrants agricoles...).

Les interventions d'assistance alimentaire tiendront compte de la réduction des risques de catastrophes et contribueront à la mise en œuvre des plans de réponse et stratégie nationales en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire. A cet égard, l'implication des partenaires dans les activités du cluster, du SISAAP et des plans de réponse du CASAGC est attendue.

e. Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Les programmes de WASH seront abordés uniquement dans les zones recevant des populations déplacées et/ou réfugiées et dans le cadre de la WASH in Nutrition.

Cameroun

Axes stratégiques

Priorisation:

De manière générale, les priorités d'interventions seront analysées en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible.

Première priorité sera donnée aux actions dans les secteurs de l'assistance alimentaire, de la santé et de l'assistance multisectorielle ou des approches intégrées aux réfugiés,

déplacés et autres populations affectées par le conflit du Lac Tchad ou par la crise Centrafricaine. En matière de protection, une attention particulière sera portée à la cible des demandeurs d'asile présents en dehors des camps. En priorité 1 seront classées également les actions de support à la réponse humanitaire (contribuant à la coordination générale, à l'amélioration de l'accès humanitaire et à la collecte de données sur les déplacements de populations), car elles demeurent indispensables pour faciliter, orienter et encadrer la fourniture de l'assistance.

Au cas où des fonds supplémentaires deviendraient disponibles, seront considérés le soutien aux moyens d'existence visant à améliorer les conditions de vie des populations affectées par les crises humanitaires (sur base d'analyses de l'économie des ménages HEA et des marchés) ainsi que les interventions dans les secteurs WASH et protection, qui devront se concentrer dans les zones à forte concentration de déplacés internes et de réfugiés, et l'éducation dans les situations d'urgence. La mise sur pied d'un mécanisme de réponse rapide pourra également être soutenue.

a. Accès

Les partenaires sont encouragés à mettre en place des mesures alternatives visant à garantir leurs acceptations dans les communautés auprès desquelles ils interviennent. L'usage de moyens tels que des escortes armées ne peut être envisagé qu'en dernier recours et sur base d'une forte coordination civilo-militaire. Avant l'usage de telle modalité le partenaire doit montrer clairement sa stratégie de mitigation envers le risque de non-respect de sa neutralité.

Le partenaire doit démontrer sa capacité à se déployer dans les zones d'intervention prioritaires.

b. Coordination

La contribution des partenaires aux organes de coordination, au niveau régional, et en particulier dans les groupes sectoriels, est largement attendue par ECHO pour renforcer le partage d'information sur la situation humanitaire et la vulnérabilité (analyse des besoins/alerte précoce), pour éviter la juxtaposition des réponses et créer des synergies permettant de mettre à l'échelle la réponse. Au niveau national, les acteurs sont invités à participer aux réflexions sur les stratégies et les priorités d'intervention, l'harmonisation des outils de collecte et de suivi des réponses.

c. Contingence/Mécanismes de réponse rapide

A l'Extrême Nord, ECHO soutiendra les initiatives de mise en place d'un mécanisme de réponse rapide basé sur une analyse de risque (vulnérabilité et capacité) qui priorisera les secteurs d'intervention et les zones à couvrir. Elles permettraient de fournir une réponse multisectorielle à des nouvelles situations d'urgence, notamment compte-tenu de nouveaux déplacements de populations à moyenne ou grande échelle. A cet effet, les partenaires pourront constituer des stocks de contingence en vue d'une réponse adaptée.

Spécificités sectorielles

a. Protection

Protéger le droit à l'asile et éviter les refoulements : le monitoring de protection sur les zones frontalières est priorisé dans la mesure où il ne se restreint pas à un rapport d'incidents et doit être lié à un système de réponse rapide/plan de contingence et/ou

analyse de tendances pour informer la réponse. La multiplication des centres d'enregistrement en dehors du camp de Minawao est également promue par ECHO afin de faciliter l'accès physique aux points d'enregistrement et garantir ainsi l'accès à la protection internationale pour les réfugiés.

Empêcher et/ou soulager les effets des violences et restaurer l'intégrité et la dignité des victimes: la provision directe de services (sanitaire, légal, judiciaire) ou au travers de référencement doit respecter les standards internationaux. Le soutien aux autorités compétentes peut être envisagé pour assurer la qualité du référencement. Le support en formation sur les principes de protection humanitaire ciblant les autorités, incluant, les forces de sécurité pourra être aussi proposé. Au Cameroun, le groupe cible des comités de vigilance pourra en particulier faire l'objet d'action appropriées.

Répondre aux risques de protection pendant les situations de déplacement: les stratégies de prévention de violence telle que l'accès à la documentation peuvent être envisagées pourvu que le ciblage réponde aux critères de vulnérabilités contextualisés et que l'intervention humanitaire ait une claire valeur ajoutée. Pour l'assistance individuelle aux cas de violences liées au conflit, ECHO encourage les partenaires à établir des systèmes et outils harmonisés. Cette approche est particulièrement importante pour la réponse à la protection de l'enfance notamment les enfants séparés ou non accompagnés. Néanmoins les partenaires doivent rester proactifs et assurer la réponse pendant que le système harmonisé devient opérationnel.

Les actions d'éducation doivent cibler prioritairement les enfants qui restent hors du système scolaire du fait de leur déplacement. Même si l'éducation non-formelle peut être envisagée, la priorité doit être donnée au soutien à l'éducation formelle ou le relais vers elle.

Les modalités de mise en œuvre des actions au bénéfice des populations réfugiées de Centrafrique et des communautés hôtes restent identiques, mais doivent inclure clairement des stratégies qui promeuvent l'autonomisation, l'intégration locale ou le soutien au retour volontaire si les conditions des retours sont réunies.

b. Assistance multisectorielle et approches intégrés en faveur des réfugiés, personnes déplacées et autres populations affectées par les conflits

L'assistance multisectorielle en faveur des réfugiées ciblera prioritairement et au-delà de la protection, les volets WASH et Abris dans les camps/sites.

Dans les camps/sites, la réponse d'ECHO dans le domaine de la WASH se concentrera en priorité sur l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement, notamment en facilitant l'accès aux latrines et douches pour les bénéficiaires, tout en travaillant à l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement de ces derniers. Cette réponse pourra être élargie à l'amélioration de l'accès à l'eau dans les camps/sites où les standards minimum SPHERE ne seraient pas atteints.

A l'exception des cas où une solution pérenne ne serait pas réalisable, ECHO encourage ses partenaires à définir des réponses garantissant une certaine durabilité au-delà de l'action mise en œuvre et prenant en compte les questions environnementales.

En ce qui concerne les abris, la réponse d'ECHO se concentrera sur les sites/camps aménagés de réfugiés. Sauf cas de nouvel afflux important, cette réponse ne couvrira que

la fourniture d'abris semi durables, garantissant une meilleure protection des personnes vulnérables.

La participation active des réfugiés dans la mise en œuvre de ces activités sera fortement encouragée. La construction des abris dans les sites/camps devra tenir compte de la nécessité de définir des couloirs sanitaires destinés pour la construction de latrines et douches conformément aux standards SPHERE pour le secteur Wash.

En dehors des camps/sites, des approches intégrées incluant l'accès aux soins de santé, l'assistance alimentaire ou la WASH et la protection seront privilégiées.

c. Assistance alimentaire et soutien aux moyens d'existence

Dans l'Extrême Nord du Cameroun le ciblage constitue une phase délicate pour laquelle il est essentiel que les partenaires s'impliquent dans des processus de vérification des informations reçues sur base communautaire. La plus-value d'un partenaire local dans cet exercice devra être évaluée.

Le choix de la modalité de distribution de vivres devra être justifié et s'appuyer sur des analyses. La mise à l'échelle des approches basées sur les transferts monétaires et/ou les vouchers, nécessitera une réflexion sur différents aspects des opérations (disponibilité des fournisseurs, l'acheminement des vivres des centres urbains vers les zones ciblées, zones enclavées, compréhension de l'économie locale) pour évaluer la faisabilité de l'opération et la modalité la plus adaptée aux besoins (distribution, e-transfert, vouchers, retrait du transfert monétaire au guichet). Les programmes de transfert monétaire doivent être définis en intégrant les aspects de protection tant dans l'analyse que dans la réponse et intégrer une phase de sensibilisation essentielle à la réussite de l'action.

La définition d'action visant à renforcer les moyens d'existence de populations affectées par les crises humanitaires devra reposer sur des analyses de l'économie des ménages (HEA) et des marchés.

Pour garantir une plus grande rentabilité et pérennité des résultats, les actions financées par ECHO devront favoriser la constitution en groupement des bénéficiaires. Idéalement les groupements soutenus doivent préexister à l'action. Les Partenaires devront garantir des réponses intégrées permettant à la fois de répondre aux besoins immédiats des bénéficiaires, mais également de renforcer leurs moyens d'existence sur le moyen terme (formation à un métier, à la gestion des activités économiques, à l'épargne; métiers de transformation; recapitalisation des ménages).

Les activités de type AGR devront s'appuyer sur des compétences déjà existantes au sein des groupes cibles, tout en tenant compte des capacités du marché et du contexte dans la zone ciblée.

La mise à disposition du cash pourra être soit conditionnée ou inconditionnée, et restreinte en termes d'utilisation, ou non, en fonction de l'objectif visé par l'action. La possibilité de mettre en œuvre des projets combinant les deux approches (cash conditionné et inconditionné) pourrait être considérée lorsque les partenaires souhaitent répondre à la fois à un besoin spécifique (renforcement des moyens d'existence), mais également donner aux bénéficiaires le choix dans la couverture des autres besoins essentiels du ménage (accès aux vivres et aux NFI, loyers, etc.).

d. Santé

ECHO priorise les interventions en santé (prise en charge de la MAS incluse) dans la phase d'urgence non-stabilisée. La priorité sera de garantir l'accès aux soins de santé primaire et secondaire de qualité et gratuite aux populations affectées par les conflits.

Le PMA santé doit inclure: les services de base, la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et la santé materno-infantile. L'accès aux soins médicaux et psychologiques des victimes de violence (incluant les violences sexuelles) doivent faire aussi partie du PMA santé.

Un système de référencement entre la communauté, le niveau primaire et le niveau secondaire devra être garanti par le partenaire.

Les activités de prévention visant à diminuer le risque d'épidémies seront encouragées et idéalement devront être planifiées dès le début de l'intervention.

La population cible sera celle affectée par la crise en incluant les communautés hôtes si nécessaire.

Les modalités d'intervention devront être choisies après une analyse des capacités du système de santé national. ECHO priorise les interventions intégrées dans les systèmes de santé déjà en place. L'approche en substitution totale ou partielle sera considérée quand : 1) l'ampleur des besoins dépasse les capacités locales, 2) pour garantir l'accès aux soins de santé aux populations les plus vulnérables ou inaccessibles 3) s'il n'y a pas d'autres possibilités d'intervention pour garantir l'accès à la santé.

Dans le contexte actuel du Cameroun, les actions de prévention et de traitement de la sous-nutrition seront considérées comme une partie intégrale de l'accès aux soins de santé pour les populations affectées par les conflits.

Les contributions aux enquêtes SMART et l'approvisionnement en intrants nutritionnels menées au niveau national pourront continuer à être financées.

e. Eau, assainissement et hygiène (WASH) en dehors des camps/sites de réfugiés

Les actions WASH en faveur des personnes vivant en dehors des camps/sites seront financées en priorité 2. En raison de la coexistence de besoins structurels et d'urgence, dans ces zones, et pour rester en ligne avec son mandat, les interventions financées par ECHO se concentreront sur l'amélioration de l'accès à l'Eau dans les localités accueillant un nombre important de déplacés internes.

Les activités de "Wash-in-Nut" seront par ailleurs systématiquement intégrées dans les actions de santé et nutrition.

République Centrafricaine

Axes stratégiques

Priorisation :

ECHO considérera en priorité 1 les actions multisectorielles liées aux nouvelles urgences, les besoins statiques des déplacés internes sur les sites, la fourniture de service de base "live-saving" dans les zones instables qui ne peuvent être couvertes par les acteurs du relèvement, et la réponse de première ligne à l'insécurité alimentaire sévère.

L'appui au retour et à la réinstallation et des actions favorisant l'éducation dans des situations d'urgence seront considérées priorité 2.¹⁸ Le niveau de contribution d'ECHO aux services de support essentiels tels la coordination, la sécurité, l'accès sera proportionnel au montant du HIP mobilisé.

a. Les nouvelles urgences

La réponse aux nouvelles crises demeurera prioritaire. ECHO continuera de supporter cette réponse en privilégiant les mécanismes de réaction rapide dans divers domaines. ECHO privilégiera également l'intégration de mesures de contingence et de préparation aux urgences au sein des projets.

b. Les besoins « statiques » des déplacés internes sur les sites (y compris les enclaves)

Les actions visant à assurer des conditions de vie digne en toute sécurité sur les sites demeurent nécessaires. Certains sites approchant les trois années d'existence, il importe que le coût de maintenance des services (WASH et CCCM notamment) amorce une réduction par rapport à la phase d'urgence initiale. Les critères de coût-efficacité, de participation communautaire et de partenariat avec les acteurs locaux seront déterminants pour la sélection des actions. L'ensemble des partenaires doit s'engager concrètement à consolider les récents acquis en terme de participation communautaire sur les sites de PDI (sur certains sites les activités de maintenance sont effectuées sur une base de volontariat) en s'inspirant mutuellement des bonnes pratiques et en s'assurant d'une approche commune. A cet effet il faudra veiller à la prise en compte de la problématique genre/âge pour que ces tâches n'incombent pas exclusivement à un seul groupe. Des considérations de la réduction du risque des catastrophes doivent être intégrées.

c. L'appui au retour et à la réinstallation

L'appui aux retours spontanés, aussi bien des déplacés internes que des rapatriés, est une des priorités d'ECHO. La stratégie d'intervention doit s'inscrire dans une approche de solutions durables. L'aide sera délivrée sur base de la vulnérabilité et non du statut, tout en assurant un ciblage équitable parmi la diversité de la population en volonté de retour. Les besoins des communautés hôtes seront pris en compte pour encourager l'accueil. Les actions de médiation humanitaire permettant un dialogue en faveur de la coexistence pacifique entre communautés seront également considérées. Le support aux secteurs abris, services sociaux de base, moyens d'existence, accès à la terre et NFI sont prioritaires. Les interventions devront s'assurer de prévenir l'occupation secondaire des propriétés en assurant la mise en place d'un volet Logement, Terre et Biens (LTB). L'appui pour accéder à la terre devra veiller à rapprocher le lieu de production au lieu d'habitation.

Les modalités d'assistance favorisant la relance de l'économie locale (achats locaux, cash, coupons) seront privilégiées, notamment pour l'appui à la reconstruction des abris. La synergie avec les acteurs de relèvement pour la relance des services de base ainsi que l'appui aux moyens de subsistance dans les zones de retours et de réinstallation sera essentielle.

¹⁸ Une allocation additionnelle de fonds a été mobilisée par ECHO en fin d'année 2016, ciblant prioritairement l'appui au retour, et dont une grande partie des activités sera mise en œuvre durant l'année 2017.

Spécificités sectorielles

a. Protection

ECHO encourage ses partenaires à s'engager sur des actions de protection proactives visant à prévenir les chocs, en complément des actions réactives qui visent à soulager les conséquences des chocs. L'approche communautaire est également privilégiée si elle contribue à la promotion et au soutien de la coexistence pacifique intra et inter communautaire. Les interventions de protection ciblant la coexistence pacifique, précondition à la cohésion sociale, peuvent être envisagées par ECHO si elles sont basées sur une analyse du conflit qui prend en compte les dynamiques socio-économiques pré-conflits et si elles s'inscrivent dans une stratégie à moyen et/ou long-terme.

L'accès à la justice et à la réparation peuvent être soutenu par ECHO si la stratégie reste dans le cadre de la réponse humanitaire. Les actions qui soutiennent les efforts de plaidoyer pour une protection physique de la part de garant des droits peuvent aussi être retenues. Des actions liées à la dotation de documentation civile pourront être considérées si un lien étroit est établi entre problématique de documentation civile et un risque aigu de protection comme le manque de liberté de mouvement par exemple.

L'approche intégrée de protection et de support aux moyens d'existence et à la transhumance est privilégié par ECHO.

Les partenaires sont encouragés à établir un système de «soft monitoring» de la protection.

En éducation, les approches d'urgence seront privilégiées, tels les ETAPES (Espaces Temporaires d'Apprentissage et Protection d'Enfants) tout en promouvant la reprise de l'éducation formelle dès que possible. L'éducation à la paix (prévention des conflits et de violence intra scolaire) et l'éducation alternative pourront être considérées lorsqu'elles contribueront à un objectif de protection. Les synergies avec des acteurs de protection pour la détection, prise en charge et référencement des enfants à risque seront essentielles. Une complémentarité avec les programmes éducation en cours (GPE, Union Européenne) devra être démontrée.

b. Coordination, accès/transport, logistique, sécurité

ECHO poursuivra son soutien aux services de support humanitaire jugés essentiels (notamment services de coordination, accès/transport aérien, de logistique, de sécurité). La part du budget ECHO octroyée aux services de support devra rester dans une proportion raisonnable comparée à la part du budget alloué à l'aide directe aux bénéficiaires. Les partenaires sollicitant une aide d'ECHO pour la mise en œuvre de ces services sont invités à intensifier leurs efforts pour élargir leurs bases de donateurs et/ou introduire un recouvrement des coûts par les utilisateurs.

c. Préparation et réponse aux urgences

Sur la base d'identifications de risques tels que les conflits, épidémies, désastres naturels, la mise en place de plans locaux de réponse est encouragée au sein des zones d'intervention. Il s'agit de préparer les communautés à risque et quand cela est possible, les services de bases essentiels, à atténuer ou à éviter les effets de l'aléa dans les premiers jours de leur exposition.

d. Assistance alimentaire et moyens d'existences

Les zones les plus sévèrement impactées par l'insécurité alimentaire seront ciblées en priorité. Dans la logique de continuum, ECHO privilégiera les actions à court terme à

impact rapide dont l'assistance alimentaire de contingence et l'assistance alimentaire permettant la relance immédiate des activités économiques. L'assistance alimentaire pourra être apportée de manière couplée en support à d'autres secteurs (notamment abris, santé, nutrition...) à l'échelle du ménage et devra contribuer à la fois à réduire la résurgence des conflits communautaires et à encourager le redressement économique des ménages.

L'assistance alimentaire et aux moyens d'existence doit permettre aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de retrouver des conditions d'existence acceptables et des revenus rapides afin de disposer de liquidités à moindre risques pour couvrir leurs besoins essentiels. ECHO privilégiera des activités qui lient la demande alimentaire et nutritionnelle d'urgence avec l'offre de relance économique.

L'augmentation de la disponibilité et de l'accès alimentaire est primordiale dans le pays pour réduire l'insécurité alimentaire. Aussi le soutien aux moyens de production veillera à inclure les problématiques d'interactions positives entre agriculteurs et éleveurs.

L'appui aux moyens d'existence pourra inclure :

- ✓ l'amélioration des capacités de stockage des ménages et des communautés qui ont été pillées
- ✓ l'appui aux activités à rentabilité immédiates telles que le petit élevage et le maraîchage pour sécuriser les ressources des ménages vulnérables et stimuler les marchés notamment urbains.

Pour réduire l'assistanat à terme, l'assistance alimentaire sous forme de vivres ou de transferts monétaires, selon les contextes et les zones géographiques, pourrait être conditionnée à des travaux communautaires permettant de remettre en état des moyens productifs détruits par les conflits.

ECHO attend des partenaires la réalisation d'étude de marchés pour déterminer la modalité de distribution de l'assistance alimentaire et évaluer les opportunités d'achats de vivres sur les marchés internationaux, locaux et les transferts monétaires. Pour la fourniture d'intrants agricoles, les approvisionnements locaux seront privilégiés sous réserve que la qualité de ces intrants soit démontrée.

e. Santé/MAS

Dans les zones où sont présentes les populations affectées par les conflits, la priorité sera l'accès aux soins de santé primaire et secondaire ayant pour objectif de réduire la morbi-mortalité excessive, notamment sur les populations les plus vulnérables (femmes, enfants, PBS) mais pas uniquement.

Des activités curatives et de prévention seront encouragées (augmentation de la couverture vaccinale, CPN, etc.) au niveau des structures de santé. Le soutien aux structures existantes sera privilégié et l'appui à des structures mobiles devra être justifié par un contexte spécifique (une analyse des capacités du système de santé sera nécessaire pour évaluer la pertinence des actions de substitution).

Priorité sera donnée au Paquet Minimum d'Activité (PMA) et au Paquet Complémentaire d'Activité (PCA) dans les zones plus vulnérables où le soutien aux hôpitaux s'avère essentiel.

L'intégration du volet santé mentale et soutien psychosocial est fortement recommandée et devra faire partie du PMA proposé par le partenaire. Le renforcement des capacités locales, notamment celles du personnel du MSP et des ONGs locales devra être considéré en privilégiant la formation in-situ. L'absence de structure fonctionnelle

d'approvisionnement en médicaments essentiels demande aux acteurs d'être en mesure d'assurer l'approvisionnement des intrants médicaux.

Les soins secondaires ou tertiaires (ex : chirurgie) seront considérés selon la pertinence et la capacité du partenaire à pouvoir les mettre en place.

La nutrition devra faire partie intégrante de toutes les interventions en santé et comprendra en particulier la prise en charge de la MAS, la surveillance nutritionnelle active et passive (détection des poches MAS) ainsi que des stratégies de promotion et prévention au niveau communautaire quand le taux de MAG/MAS est au-dessus du seuil d'urgence.

ECHO privilégiera les approches multisectorielles et la complémentarité avec les autres secteurs clés tels que l'eau et l'assainissement, l'éducation aux bonnes pratiques alimentaires et la protection.

Les contributions aux enquêtes SMART menées au niveau national pourront être considérées.

f. Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Les interventions WASH, du fait de l'immensité des besoins sur tout le territoire, se concentreront sur les sites de déplacés, les zones de retour, les zones affectées par les épidémies liées aux maladies hydriques. Les activités WASH seront par ailleurs intégrées dans les actions de santé et de nutrition.